



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans les Yvelines

**Gestion de la circulation routière
et périmètres autour des sites
olympiques et paralympiques**

pour assurer la sécurité de tous
et la poursuite des activités
économiques, sociales et
culturelles pendant les Jeux

Dossier de presse

Décembre 2023

SOMMAIRE



**Enjeux et impacts sur la
circulation dans les Yvelines** **3**

Les différents périmètres **4**

**Site par site,
les périmètres et leurs impacts** **5**

**Focus sur les courses sur route
et le marathon** **9**

Consultations **11**

**Tableau des personnes
autorisées** **12**

Communiqué de presse **14**

ENJEUX ET IMPACTS SUR LA CIRCULATION DANS LES YVELINES

Permettre la poursuite des activités économiques, sociales et culturelles tout en assurant la sécurité de tous.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 se dérouleront respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024. Dans les Yvelines, cinq sites de compétition seront mobilisés sur la période olympique, deux sites sur la période paralympique.

Les sites étant éloignés les uns des autres et distants tant du centre de Paris que des transports en commun, les enjeux de circulation aux abords et autour des sites yvelinois sont uniques et chaque site sera traité de manière spécifique, en fonction de sa localisation, de son environnement et de son occupation pendant les Jeux.

L'objectif des services de l'État dans les Yvelines est de permettre la poursuite des activités économiques, sociales et culturelles tout en assurant la sécurité de tous : yvelinois, franciliens, touristes, spectateurs pendant les périodes des Jeux olympiques et paralympiques.

Les services de l'État dans les Yvelines travaillent en liens étroits avec l'organisateur des Jeux, les collectivités locales, les acteurs du monde économique et social mais également culturel, les fédérations professionnelles, les entreprises de transports et logistiques et les sociétés de transports en commun sur les territoires concernés par les Jeux.

Depuis des mois, les services de la direction départementale des territoires rencontrent les acteurs du département, consultent les fédérations, pensent les périmètres et la circulation autour des sites olympiques et paralympiques afin de garantir la circulation motorisée, cycliste et piétonne la plus fluide possible tout en assurant le niveau de sécurité nécessaire à l'organisation des grands événements que sont les épreuves olympiques.

Nos objectifs : permettre à chacun d'anticiper ses trajets sur le département en communiquant le plus tôt possible les mesures mises en place, les impacts sur le trafic et les itinéraires de remplacement proposés, pour limiter au maximum les impacts générés par les mesures exceptionnelles qui permettront d'assurer la sécurité de tous pendant les périodes d'épreuves.

LES DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES

qui seront mis en place pour les Jeux olympiques et paralympiques

Les périmètres “organiseurs”

Les périmètres organisateurs, gérés par Paris 2024, autorité organisatrice des Jeux, seront mis en place aux abords immédiats des sites olympiques et paralympiques : le château de Versailles, la colline d'Élancourt, le Golf national à Guyancourt, le Vélodrome national et le stade BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'accès à ces espaces est strictement réglementé : seuls les personnes et véhicules autorisés et accrédités par l'organisateur Paris 2024 ainsi que les personnes en possession de billets lors des épreuves pourront accéder aux sites.

Des restrictions de stationnement sont à prévoir aux abords immédiats des sites pour garantir l'accès et la sécurité des lieux.

Toutefois, des zones de stationnement ainsi que des zones de dépose/reprise pour personnes à mobilité réduite ont été identifiées sur chacun des sites olympiques pour garantir l'accessibilité des épreuves.

Les périmètres “État”

Les périmètres “État” seront mis en œuvre par les forces de l'ordre autour des sites de compétition. Trois types de périmètres seront positionnés dans les Yvelines, à savoir :

- **Les périmètres de protection**

Ces périmètres (indiqués par un liseré bleu foncé sur les cartes) permettent d'assurer la sécurité aux abords des sites sportifs, sur le même modèle que pour d'autres grands événements sportifs ou culturels.

Les périmètres de protection sont situés à proximité immédiate des sites et seuls les spectateurs munis de billets et les personnes accréditées par l'organisateur pourront y accéder. Les quelques riverains habitant à l'intérieur du périmètre de protection bénéficieront d'un laissez-passer.

- **Les périmètres d'interdiction de la circulation motorisée**

Ces périmètres (indiqués en rouge sur les cartes) visent à réduire le risque terroriste et à garantir la sécurité des flux de publics accédant à ou quittant un site, ainsi que des riverains. Ces périmètres, réduits au stricte nécessaire, ont pour objectif de garantir un haut niveau de sécurité, tout en limitant le plus possible les incidences pour les riverains et les acteurs économiques sur le territoire.

Les piétons et cyclistes pourront accéder aux périmètres d'interdiction de circulation motorisée, tout comme les personnes autorisées avec leur véhicule listées dans le tableau en annexe, après un contrôle effectué par les forces de l'ordre.

Ce tableau est actuellement soumis à la consultation et est susceptible d'ajustements.

- **Les périmètres de réglementation de la circulation motorisée**

Ces périmètres (indiqués en bleu sur les cartes) visent à réduire les flux aux abords des sites olympiques, en déviant en amont la circulation de passage et de traversée, tout en préservant les flux de résidents ou liés aux activités économiques, sociales et culturelles.

L'accès aux périmètres bleus sera autorisé à tout conducteur en mesure de justifier un besoin d'accès sur un point de passage : livraison, dépannage, déménagement, accès au domicile ou au lieu de travail... Des contrôles seront réalisés par les forces de l'ordre.

SITE PAR SITE, LES PÉRIMÈTRES ET LEURS IMPACTS

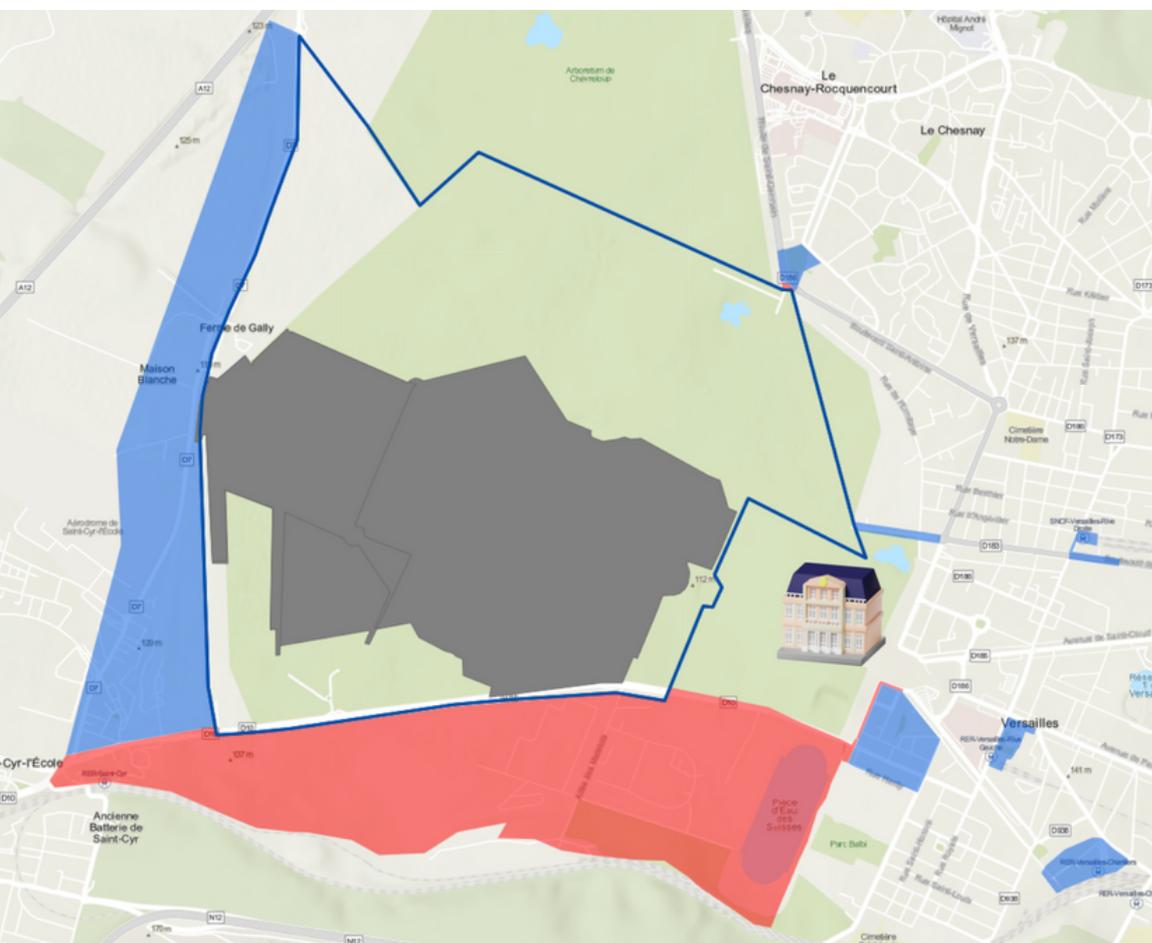
une définition unique, au plus près de chaque site

L'Étoile royale du Château de Versailles

Le site de compétition de l'Étoile royale sera occupé tant sur la période des Jeux olympiques que paralympiques avec 14 journées de compétitions olympiques et 4 journées de compétitions paralympiques. Pour assurer la desserte de ce site olympique, des navettes seront mises en place entre les gares de Versailles Chantiers, Versailles Château, Versailles Rive Droite et l'accès au site situé sur la RD10 devant l'INRAE. Afin de garantir la fluidité des trajets des navettes et la sécurité des spectateurs accédant au site à pied, la RD 10 sera fermée à la circulation motorisée entre le carrefour avec la RD7 et la rue de l'Indépendance américaine à Versailles pendant toute la période des Jeux olympiques. La circulation sera restreinte sur cet axe pendant les Jeux paralympiques. Les riverains habitant le long de la RD10 bénéficieront d'un laissez-passer pour circuler dans la zone de restriction avec leur véhicule. Les personnes et véhicules autorisés pourront également circuler sur cet axe.

Le stationnement sera restreint aux abords du château de Versailles pour garantir la sécurité des épreuves.

Le parc du Château de Versailles restera accessible aux promeneurs sous réserve qu'ils se soumettent aux contrôles de sécurité qui leur seront imposés aux entrées du parc.



Château de Versailles

Épreuves
du 27 juillet au 6 août
et du 8 au 11 août



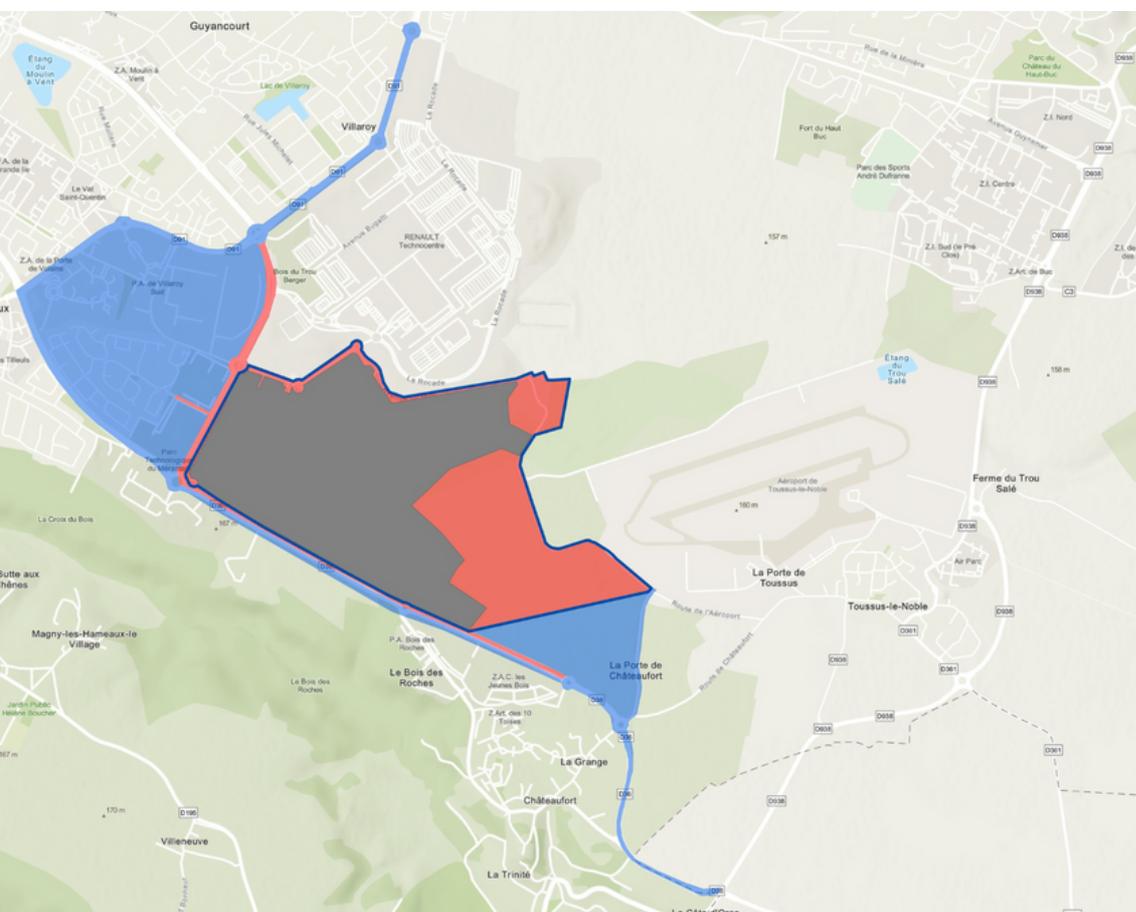
- Accès motorisé **interdit***
- Accès motorisé **réglementé**
- Périmètre de protection

* Dérogations possibles, en fonction des situations individuelles

Le Golf national à Guyancourt

Le site du Golf national sera occupé durant 8 journées d'épreuves lors de la période olympique. Des navettes transporteront les spectateurs depuis les gares de Saint-Quentin-en-Yvelines et Massy Palaiseau jusqu'au Golf national. Pour assurer la sécurité des spectateurs et des flux piétons/cyclistes autour du site, l'avenue du Golf et l'avenue de l'Europe entre le rond point des mines et la place de Villaroy seront fermées à la circulation motorisée les jours de compétitions.

Les personnes et véhicules autorisés pourront circuler sur l'avenue de l'Europe malgré la fermeture (voir tableau des personnes autorisées en annexe). Elles bénéficieront d'un laissez-passer pour circuler dans la zone de restriction avec leur véhicule.



Golf national



Épreuves
du 1er au 4 août
et du 7 au 10 août



 Accès motorisé **interdit***

 Accès motorisé **réglementé**

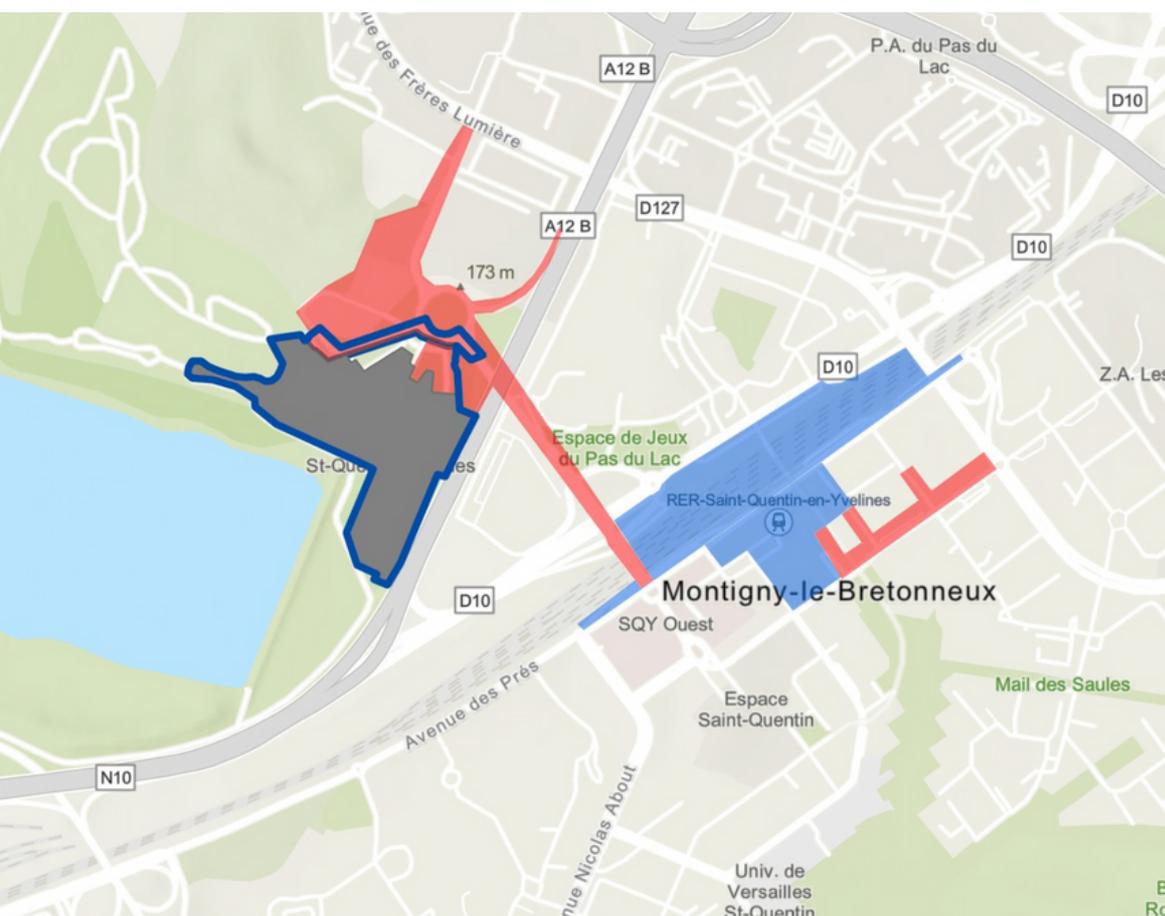
 Périmètre de protection

* Drogations possibles, en fonction des situations individuelles

Le Vélodrome national et stade BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines

10 journées de compétitions olympiques et 4 journées de compétitions paralympiques se dérouleront sur les sites du Vélodrome national et du stade BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'accès à la place de la paix céleste ainsi que l'avenue du Passage du Lac seront interdits à la circulation motorisée pendant les journées de compétition. Un périmètre de circulation réglementée sera instauré autour de la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines pour assurer la sécurité des flux de spectateurs se rendant aux épreuves.



Vélodrome



Épreuves
du 5 au 11 août



 Accès motorisé **interdit***

 Accès motorisé **réglementé***

 Périmètre de protection

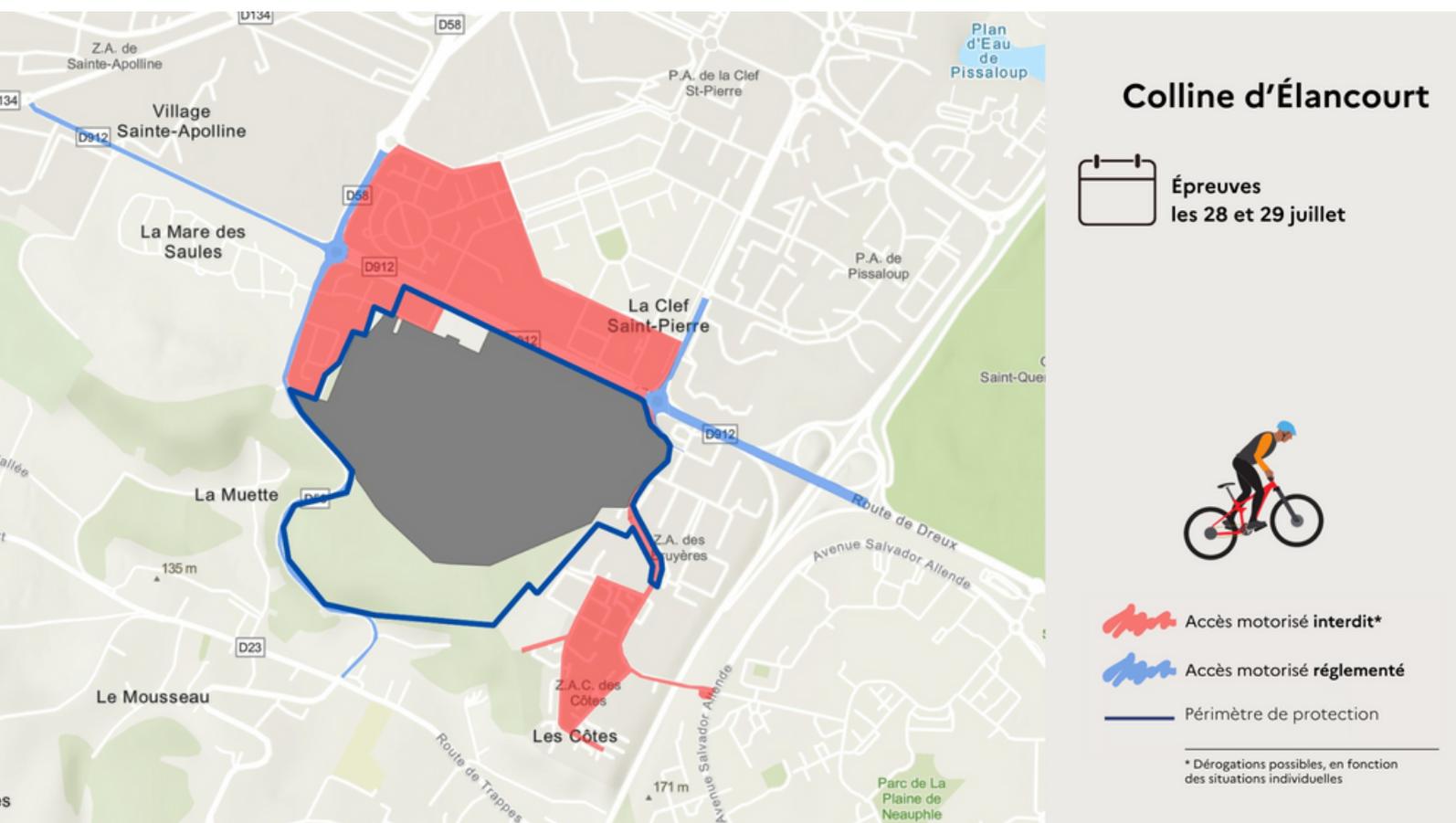
* Dérogations possibles, en fonction des situations individuelles

La colline d'Élancourt

Les épreuves olympiques de VTT se dérouleront les 28 et 29 juillet 2024 sur la colline d'Élancourt. Pendant ces journées de compétitions, la section de la RD 912 située entre le rond-point des saules et le rond-point Marcel Dassault sera fermée à la circulation motorisée afin de garantir la circulation des navettes de spectateurs et la sécurité des flux piétons et cyclistes aux abords du site. Pour les mêmes raisons, une partie de la Z.A.C. des Côtes sera interdite à la circulation motorisée.

Les riverains et les personnes travaillant dans la zone rouge bénéficieront d'un laissez-passer leur permettant de rejoindre et de quitter leur domicile/leur lieu de travail situé dans la zone de restriction. Les personnes et les véhicules autorisés pourront également circuler sur les portions fermées à la circulation.

Un itinéraire de contournement est prévu pour fluidifier au maximum la circulation routière dans la zone.



FOCUS 1 : LE MARATHON

Un weekend marathon autour de l'épreuve reine

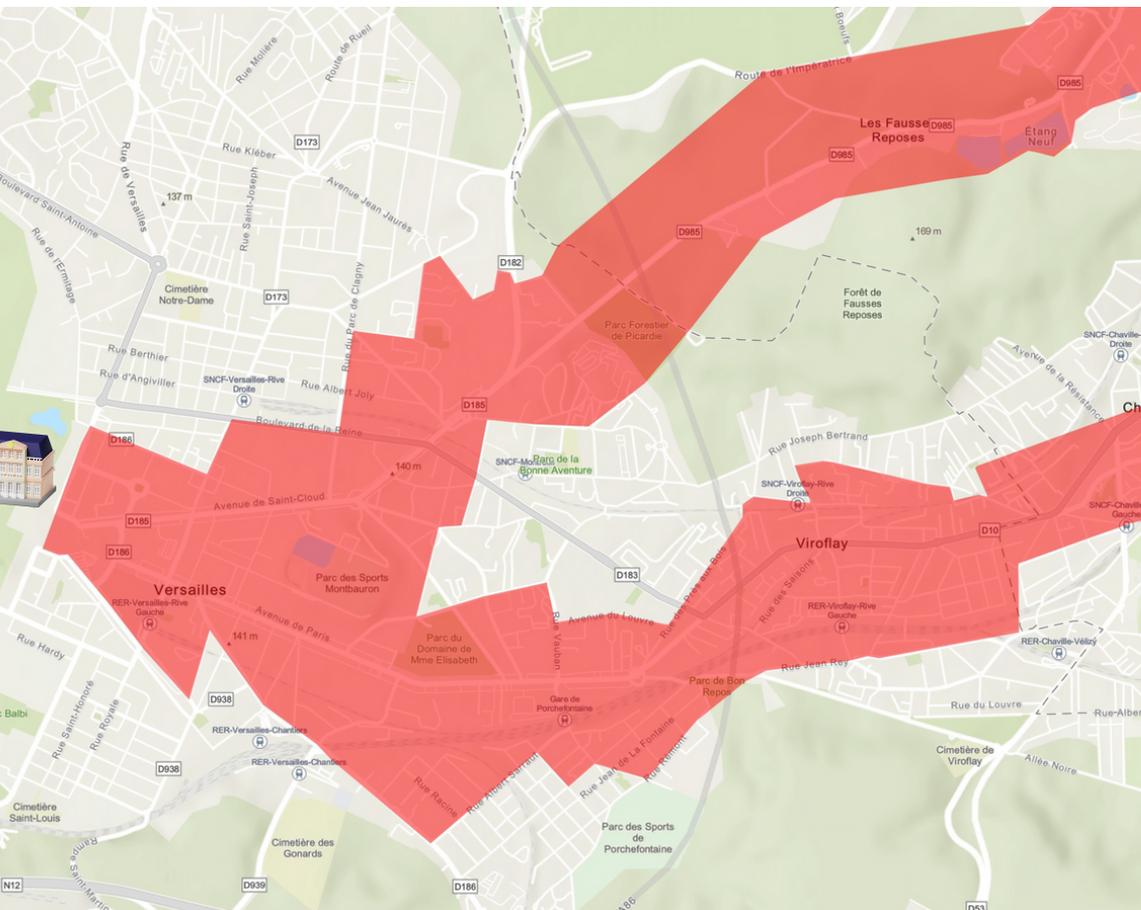
L'épreuve reine du marathon se déroulera les 10 et 11 août 2024. Le marathon des femmes clôturera ainsi la séquence olympique de Jeux de Paris 2024. Sur les 42,195 kilomètres du parcours, 8 kilomètres traverseront les villes de Versailles et Viroflay, avec en point d'orgue le passage des athlètes devant le château de Versailles.

La portion yvelinoise du parcours sera balisée par des barrières afin de garantir la sécurité des coureurs pendant l'épreuve. L'avenue de Paris et l'avenue de Saint Cloud seront fermées à la circulation le 10 août de 5h à 11h environ et du 10 août vers 19h au 11 août en fin de matinée. Des restrictions de stationnement s'appliqueront autour de ces avenues.

Le passage des coureurs est prévu les 10 et 11 août à Versailles et Viroflay entre 9h et 10h environ. Des points de cisaillement piétons et véhicules sont prévus sur le parcours et permettront de laisser passer les usagers entre les passages de coureurs.

Les 20 024 coureurs amateurs du "marathon pour tous" passeront dans les Yvelines dans la nuit du 10 au 11 août 2024, entre 22h et 4h du matin. Pour cette épreuve également, les points de cisaillement permettront de laisser passer piétons et véhicules entre les passages des coureurs.

Les riverains résidant/travaillant dans la zone d'interdiction de la circulation motorisée bénéficieront d'un laissez-passer pour se rendre à leur domicile/travail.



Marathon



Épreuves
les 10 et 11 août



-  Accès motorisé **interdit***
-  Accès motorisé **réglementé**

* Dérogations possibles, en fonction des situations individuelles

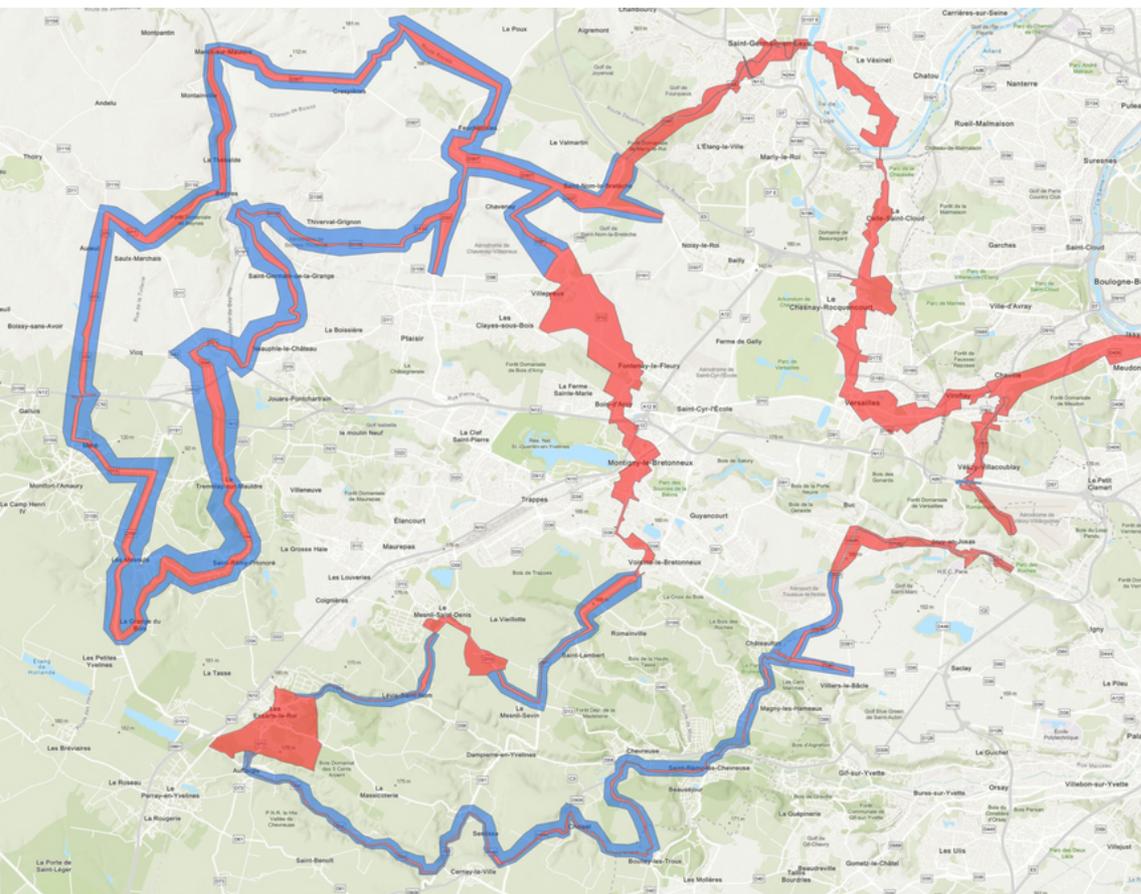
FOCUS 2 : LE CYCLISME SUR ROUTE

Dans la longue tradition des grandes épreuves cyclistes dans les Yvelines

Les épreuves cyclistes de course en ligne sont programmées les 3 et 4 août 2024.

Le département accueillera à nouveau un grand événement du cyclisme mondial avec 175 kilomètres de circuit pour les hommes et 65 kilomètres yvelinois pour les femmes.

Les itinéraires des courses présentés sur la carte ci-dessous seront interdits aux usagers 3 heures avant le passage des coureurs. Des points de cisaillement sont prévus pour permettre aux usagers de traverser le parcours entre les passages des cyclistes, sur le même modèle que le dispositif mis en œuvre chaque année pour le passage du Tour de France ainsi que du Paris-Nice. Les différents itinéraires seront de nouveau ouverts à la circulation après le passage du dernier coureur.



Cyclisme hommes

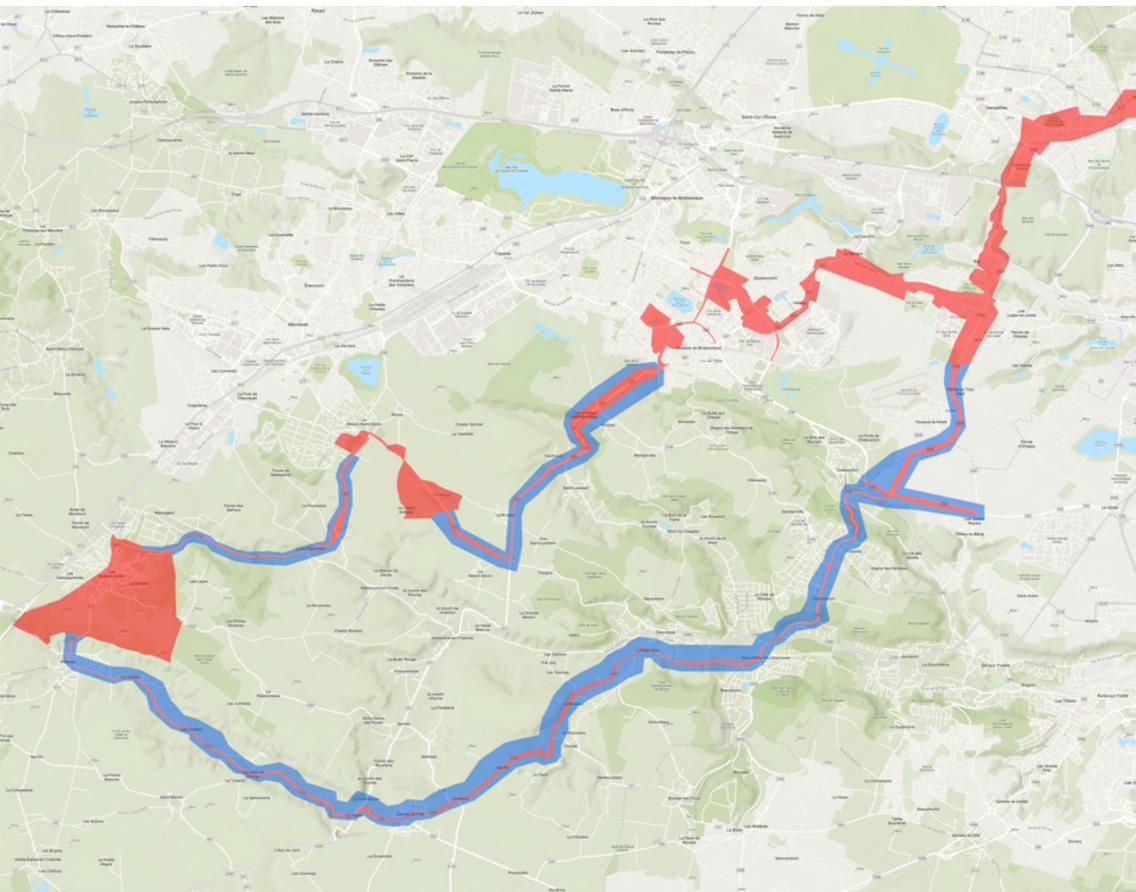


Épreuve le 3 août
entre 11h et 18h15



-  Accès motorisé **interdit***
-  Accès motorisé **réglementé**

* Dérogations possibles, en fonction des situations individuelles



Cyclisme femmes



Épreuve le 4 août
entre 14h et 18h45



-  Accès motorisé **interdit***
-  Accès motorisé **réglementé**

* Dérogations possibles, en fonction des situations individuelles

LA CONSULTATION

pour affiner la délivrance de laissez-passer

Depuis plusieurs semaines, les services de l'État dans les Yvelines rencontrent les acteurs du territoire afin de connaître leurs impératifs, préparer les dispositifs de sécurité et ajuster la liste des personnes à autoriser ou devant obtenir un laissez-passer pour pouvoir circuler plus facilement pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques.

Ces consultations se poursuivront avec les élus, les fédérations, les entreprises, les acteurs institutionnels, les branches professionnelles, les sociétés de transports et tous les acteurs concernés pour identifier le plus précisément possible les situations auxquelles ces acteurs seront confrontés, et adapter les dispositifs en conséquence, sur la base des cartes présentées dans ce dossier.

Les rencontres organisées par et avec les services de l'État sont également l'occasion de sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de sécurité et de poursuite des activités économiques, sociales et culturelles pendant les périodes olympique et paralympique.

Si les périmètres présentés dans ce dossier n'évolueront qu'à la marge, puisqu'ils répondent à un très haut niveau d'exigence en matière de sécurité, les catégories de personnes autorisées à pénétrer les différents périmètres pourront évoluer.

Après ces consultations, la préfecture des Yvelines communiquera aux parties prenantes, début février 2024, les périmètres stabilisés ainsi que les règles régissant leurs accès et la liste des personnes et véhicules qui feront l'objet d'autorisations ou de laissez-passer.

TABLEAU DES PERSONNES AUTORISÉES

soumis à la consultation

Classification des périmètres
Piétons Cyclistes Trottinettes
Véhicules de Sécurité / Urgences / Dépannages
Police municipale Secours Véhicules "Opération Sentinelle" Ambulances privées Véhicules utilisés pour l'accès aux centres de soins (Hôpitaux, cliniques, médecine de ville) Professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions présentant un caractère d'urgence (problèmes de maintenance, pannes, élimination de nuisibles, etc)
Véhicules de services - soins à la personne
Soins à domicile Portage de repas Services à domicile (aide à domicile, garde d'enfants, propreté) Pompes funèbres
Véhicules de transport de personnes
Taxis VTC Transports publics (bus RATP) Cars routiers / Autocars de tourisme Transport de personnes en situation de handicap Véhicules utilisés par les personnes handicapées avec justificatif Auto écoles
Véhicules des acteurs de la logistique
Livraisons sur justificatif (véhicules motorisés et vélos cargos) Transport de fonds Transport de matières dangereuses Approvisionnement des marchés Exposants (puces, brocantes) Déménagement Transport d'œuvres d'art pour musées
Véhicules liés aux travaux
Livraisons chantier entités publiques Livraisons chantier particuliers
Véhicules des riverains
Véhicule riverain en circulation Personnes abonnées à un parking public du périmètre Personnes ayant un parking privé dans le périmètre
Véhicules des personnes travaillant dans la zone / Personnel des sites de compétition/ agents ville / accrédités
Personnes exerçant leur activité dans le secteur Véhicules habilités par les services publics (prise de service) Véhicules affectés à un service public dans le cadre d'une mission justifiée Véhicules de la Ville de Paris n'ayant pas d'actions liées aux JOP Véhicules de la Ville de Paris ayant des actions liées aux JOP (ou d'intérêt général)
Prestataires et concessionnaires
Ramassage des ordures Nettoyage des rues Véhicule du personnel travaillant sur les sites olympiques
Vh de résidents dans des hôtels
Véhicules des visiteurs de lieux recevant du public (musées, écoles, etc.) EHPAD (visites des proches)
Accrédités /VIP
Athlètes, journalistes accrédités, Paris 2024 Journalistes non accrédités Public des maisons des Comités nationaux olympiques
Administrations / acteurs politiques / acteurs justice
Autorités gouvernementales et parlementaires Ambassades Véhicules diplomatiques Elus Magistrats Huissiers

En c

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation des périmètres autour des sites olympiques et paralympiques et des impacts sur la circulation routière, cycliste et piétonne pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Versailles, le 21 décembre 2023

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 se dérouleront respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024. Dans les Yvelines, cinq sites de compétition seront mobilisés sur la période olympique, deux sites sur la période paralympique.

L'objectif des services de l'État dans les Yvelines, associés aux collectivités territoriales et à l'organisateur des Jeux, est de permettre la poursuite des activités de la vie quotidienne tout en garantissant le haut niveau de sécurité exigé lors de l'ensemble des grands événements.

Aujourd'hui sont présentés les différents périmètres qui seront mis en œuvre autour des sites olympiques et paralympiques yvelinois afin de :

- clarifier les impacts potentiels sur la circulation routière autour des sites de compétition,
- préciser la liste des personnes à autoriser (professionnels) ou devant bénéficier d'un laissez-passer (riverains) pour pouvoir pénétrer dans les différents périmètres,
- informer en amont les acteurs du territoire pour qu'ils puissent anticiper au maximum la continuité de leurs activités,
- répondre aux attentes des particuliers et professionnels pendant la période des Jeux en apportant des solutions concrètes.

Afin d'assurer la sécurité de l'événement tout en préservant les activités économiques, sociales et culturelles, les services de l'État ont défini différents périmètres de sécurité autour et aux abords des sites de compétition : des périmètres de protection, des périmètres d'interdiction de la circulation motorisée et des périmètres de restriction de la circulation motorisée.

Ces périmètres sont définis au plus près des sites olympiques, pour garantir la sécurité de tous, tout en générant le moins de contraintes possibles pour les activités de la vie quotidienne.

Les différents périmètres qui coexisteront pendant les Jeux :

- Les périmètres "organiseurs", mis en place par Paris 2024 aux abords immédiats des sites que sont le parc du Château de Versailles, la colline d'Élancourt, le Golf national à Guyancourt, le Vélodrome national et le stade BMX à Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces périmètres sont indiqués en gris sur les cartes.
- Les périmètres "État" mis en place par les services de l'État dans les Yvelines pour assurer la sécurité de tous pendant la période des Jeux :
 - le périmètre de protection, défini au plus près du périmètre organisateur, permettra un filtrage systématique des personnes pénétrant ce périmètre avec fouille des personnes et des véhicules. Ce périmètre ne sera accessible que sur a(pour les professionnels) ou laissez-passer (pour les riverains). Le périmètre de protection est indiqué par un liseré bleu sur les cartes.
 - le périmètre d'interdiction de la circulation motorisée, indiqué en rouge sur les cartes, a pour objectif de réduire le risque terroriste et de garantir la sécurité des flux de publics ainsi que des riverains.
 - le périmètre de restriction de la circulation motorisée, indiqué en bleu sur les cartes, qui vise à réduire le flux de circulation motorisée en déviant en amont les véhicules non autorisés.

Les épreuves de courses cyclistes sur route ainsi que le marathon font l'objet de mesures spécifiques et de périmètres adaptés. Des points de cisaillements sont prévus sur les différents parcours pour permettre aux véhicules de traverser tout en garantissant la sécurité du public et des athlètes.

Les prochaines étapes :

Au cours du mois de janvier 2024, la préfecture des Yvelines poursuivra les consultations avec l'ensemble des acteurs concernés : élus, collectivités locales, fédérations, entreprises, institutions...) pour identifier les situations particulières liées à chaque activité et adapter dans la mesure du possible le dispositif.

Cette consultation permettra de finaliser le tableau des catégories de personnes autorisées. Les périmètres n'évolueront qu'à la marge puisqu'ils garantissent le niveau de sécurité élevé nécessaire aux grands événements, les catégories de personnes autorisées ou bénéficiant d'un laissez-passer pourront être ajustées en fonction des besoins et des impératifs.

A l'issue de ces consultations, la préfecture des Yvelines communiquera fin janvier sur les périmètres stabilisés et les règles qui seront arrêtées concernant les accès aux différents périmètres.



Contact presse :
pref-communication@yvelines.gouv.fr

Crédits photos :
Paris 2024 / Préfecture des Yvelines / Canva

Décembre 2023